

SÉANCE DU 28 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit,  
Le vingt-huit mai,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai.

**N° 47/18**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 mai 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 4 juin 2018,

**Objet de la délibération :**

**Responsable Technique : Achat matériel informatique / demande subvention DETR**

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 75
- Absents : 24
  - Dont suppléés : 3
  - Dont représentés : 8
  - Excusés : 2
  - Non excusés : 11
- Votants : 86

**Résultat du vote**

- Pour : 86
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Porteret Jean-Claude à Mme Laurence Breuillot, M. Moniotte Jacques à M. Faivre-Pierret Christophe, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme

**Procuration** Magneron Monique à Mme Petit Marie-Jeanne, M. Chaussarot Michel à M. Hebert Guy, M. Petetin Yves à M. Barbey Henri, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Groshenry Maxime à M. Vergey André

**Suppléé(e)s** M. Vermot-Desroches par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Bole Léon par M. Vouillot Jean-Bernard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe,

**Excusé(e)** Mme Boucon-Galimard Sabine, M. Nicolet Jean-Paul

**Absent(e)s** Mmes Faillenot Maryse, Breuillot Christine & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Chatelain Claude, Simon Gilles & Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sylvain Ducret, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la création d'un poste de Responsable Technique,
- Considérant la nécessité d'équiper informatiquement l'agent recruté et l'opportunité d'obtenir de la DETR,

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité :

- Valide l'achat de matériel informatique pour la somme de 3 063.54 € HT,
- Autorise le Président à solliciter 50 % de DETR, soit 1 531 €,
- Demande l'autorisation d'engager la dépense avant notification de subvention.

Fait et délibéré en séance, le 28.05.18  
Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président

Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180528-47-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2018

